

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 mars 2023

COMPTE RENDU

Présents :

Mmes Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente
Claudine POYET, Conseillère municipale déléguée
Cécile MARRIETTE, Conseillère municipale déléguée
Emmanuelle GUIGNARD, Conseillère municipale d'opposition
Arlette MATHIEU, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (MOD)
Jutta JUHNKE, Représentante d'autres associations des familles (Centre social)

M.M. Joël PUTIGNIER, Adjoint aux Finances, à la sécurité, à la salubrité, à la gestion parc automobile

Patrice MURE, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (France Alzheimer Loire)

Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

Mohamed OUMAKHLOUF, Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (Sauvegarde 42)

Absent (e.s) excusé (e.s) :

Mmes Géraldine DERGELET, Adjointe au Patrimoine
Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)

M. Christophe BAZILE, Président

Absent (e.s) ayant donné un pouvoir :

Aucun

Participaient à la séance :

M. Alain BOUBLI, Directeur des Affaires Sociales
Mme Virginie BONNETAIN, Agent du CCAS

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente excuse Mesdames Géraldine DERGELET et Stéphanie MAZIOUX, ainsi que Monsieur Christophe BAZILE, Président. Elle procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente présente le compte rendu de la réunion précédente (06/03/2023) lequel est approuvé à l'unanimité (10 voix pour).

2/ Approbation du Compte de Gestion 2022

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente explique que le Compte de gestion 2022 du receveur municipal arrive aux mêmes résultats que le Compte administratif 2022.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du Compte de gestion 2022 par vote à main levée.

Nombre de votants : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre de voix pour : 10
Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le Compte de gestion 2022 est adoptée à l'unanimité (10 voix pour).

3/ Approbation du Compte Administratif 2022

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente présente Le Compte administratif 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat comptable 2022 fait ressortir un excédent de 1 695,20 € contre un déficit de 316,81€ en 2021.

Le résultat cumulé fait apparaître un excédent de 5 707,97 € qui sera reporté au budget primitif 2023.

Avec une décision modificative, l'analyse des charges permet de constater que :

- **CHARGES A CARACTERE GENERAL** **77 714 €**

Il a été payé pour 77 714 € contre 70 903 € en 2021 (68 543 € en 2020, 64 169 € en 2019) pour une prévision de 78 000 €.

Parmi les dépenses en 2022, il faut noter :

-Maintenance : 2 414 € logiciel pour une année entière

-Fêtes et cérémonies : 36 455 € : retour à la normale avec le repas, le goûter et la distribution des chocolats.

-Catalogues et imprimés : 947 € (cartes de visite, dépliants aide à la mobilité...)

-Affranchissement : 1 890 € contre 2 976 € en 2021

-Frais véhicule aide à la mobilité : 1 652 € contre 2 915 € (2 755 € en 2020, 4 234 € en 2019, 4 198 € en 2018) moins de réparations.

-Autres services extérieurs : 25 624 € contre 24 506 € en 2021 (13 845 € en 2020, 22 028 € en 2019, 22 950 € en 2018, 19 867 € en 2017) :

- Pass 70+ 60 €
- Analyse pratique prof 2 400 €
- Séjour à Annecy 7 177 €
- Téléalarme 232 €
- Taxis aide mobilité 15 280 € (14 480 € en 2021, 10 720 € en 2020, 11 460 € en 2019, 11 840 € en 2018, 12 222 € en 2017)

- **CHARGES DE PERSONNEL** **77 715 €**

Il s'agit des deux agents employés directement par le CCAS pour 74 105 € auxquels il faut ajouter les frais de structure (gestion du budget par le directeur des finances et édition des fiches de paie) pour 3 609 €, cette inscription de dépense étant demandée par la CRC lors du dernier contrôle.

- **AUTRES CHARGES DE GESTION** 105 556 €

Une hausse de 10 000 € de la subvention versée à la régie des restaurants est constatée, soit un montant de 75 000 € (65 000 € en 2021, 100 000 € en 2020).

Les secours d'urgence se sont élevés à 27 055 € contre 29 756 € en 2021 (22 536 € en 2020, 26 111 € en 2019, 22 378 € en 2018).

Les subventions versées aux associations s'élèvent à 3 500 €.

- **RECETTES**

L'activité d'aide à la mobilité progresse et a permis d'encaisser 10 561 € contre 9 370 € en 2021 (9 047 € en 2020, 10 990 € en 2019).

La subvention d'équilibre versée par le budget principal, prévue pour 410 000 € a été encaissée pour 220 000 €.

Les subventions versées par la CAF pour les logements ALT restent à 20 735 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes comprennent l'amortissement du véhicule pour 2 668 €.

Au niveau des dépenses : une écriture d'ordre de reprise de subvention pour 1 620 €.

Il apparaît un report excédentaire en matière d'investissement à hauteur de 30 399 €.

Conclusion :

L'année est redevenue normale avec le repas et le goûter des seniors, le voyage à Annecy. Les frais généraux sont en nette diminution de 7 284 € principalement du fait des frais de chèques cadeaux et remplacés par le retour du repas spectacle et du goûter dansant.

Les charges de personnel sont un peu plus élevées que celles de l'année précédente, la mise à disposition des services transversaux valorisée à hauteur de 3 609 €.

L'activité « aide à la mobilité » reste soutenue avec une hausse de l'activité, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses « secours d'urgence » (27 055 €) restent soutenues mais légèrement moins élevées qu'en 2021.

La subvention d'équilibre versée à la régie des restaurants augmente de 10 000 € pour s'établir à 75 000 € du fait de l'augmentation des coûts des matières premières des denrées alimentaires.

Au final, les dépenses de fonctionnement sont pratiquement stables + 2 338 € (+ 0,90 %) et les recettes à + 4 351 € (+ 1,69 %).

Afin d'équilibrer le budget, la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville s'est élevée à 220 000 €.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du Compte administratif 2022 par vote à main levée.

Nombre de votants : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre de voix pour : 10
Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le Compte administratif 2022 est adoptée à l'unanimité (10 voix pour).

4/ Affectation des Résultats

Le Conseil d'Administration réuni sous la Vice-Présidence de Madame Martine GRIVILLERS,

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS de Montbrison,

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la décision prise.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du CCAS

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 5 707,97 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	4 012,77
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) CCAS DE MONTBRISON	
RESULTAT DE L'EXERCICE : CCAS DE MONTBRISON	1 695,20
A) EXCEDENT AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	5 707,97
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	5 707,97
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	5 707,97
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation de l'Affectation des résultats par vote à main levée :

Nombre de votants : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre de voix pour : 10
Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant l'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité (10 voix pour).

5/ Approbation du Budget primitif 2023

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente présente le Budget primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat cumulé 2022 fait apparaître un excédent 5 707,97 € reporté au BP 2023.

- **CHARGES A CARACTERE GENERAL** 89 000 €

Une baisse globale de 3 000 € est constatée mais elle s'explique principalement par un ajustement de :

- Du coût de l'étude ABS prévue à hauteur de 18 000 € en 2021 et qui sera réalisée pour 10 000€ en 2022,
- Une légère hausse du poste « Fêtes et cérémonies » avec + 2 000 €
- Les actions ABS qui progressent de 1 600 €, quelques autres postes qui connaissent quelques variations mais pas significatives.

- **CHARGES DE PERSONNEL** 81 000 €

Ce poste s'élève à 81 000 € et concerne les deux agents employés pour l'aide à la mobilité et les missions dédiées à l'OMPAR. Il est rajouté 4 000 € de mise à disposition du directeur des finances pour le traitement de la gestion du budget, ceci à la demande de la Chambre Régionale des Comptes lors du dernier contrôle effectué.

- **AUTRES CHARGES DE GESTION** 337 000 €

Une hausse significative de 51 000 € est constatée dont 50 000 € concernant la subvention d'équilibre versée à la régie des restaurants qui passe de 250 000 € à 300 000 € et ce du fait de l'augmentation des cours d'achat des matières premières alimentaires. Les secours d'urgence augmentent de 3 000 € et s'élèvent à 33 000 €.

Les subventions versées aux associations sont prévues à hauteur de 4 000 €.

- **RECETTES**

Il s'agit de l'activité d'aide à la mobilité pour 12 000 € et 4 000 € pour le voyage.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal, prévue pour 464 000 € en forte hausse du fait de l'augmentation de la subvention versée à la régie des restaurants. Les subventions de la CAF pour les logements ALT sont 21 000 € et proche de la réalisation 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 30 399 €

Les recettes comprennent les amortissements pour 3 000 € et la reprise de l'excédent 2022 pour 30 399 €.

Les dépenses : 1 600 € d'opération d'ordre et le solde en matériel de transport pour 31 799 €.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du Budget primitif 2023 par vote à main levée.

Nombre de votants : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 10

Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le Budget primitif 2023 est adoptée à l'unanimité (10 voix pour).

6/ Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2023

Il est demandé à l'Assemblée de voter les subventions (3 000,00€) au titre de l'année 2023 :

		Subv. Allouée 2022	Subv. Allouée 2023
Abri'toit	Fonctionnement	600	600
	Exceptionnelle	200	0
Asso. socio-culturelle Maison d'arrêt La Talaudière	Fonctionnement	Pas dossier	Pas dossier
	Exceptionnelle		
Asso. socio-culturelle centre détention Roanne	Fonctionnement	400	400
	Exceptionnelle	0	0
Auxilia	Fonctionnement	150	150
	Exceptionnelle	0	0
Banque alimentaire	Fonctionnement	650	650
	Exceptionnelle	0	0
Croix rouge Française	Fonctionnement	Pas dossier	Pas dossier
	Exceptionnelle		
Restos du cœur	Fonctionnement	1 200	1 200
	Exceptionnelle	300	0
Secours populaire	Fonctionnement	Pas dossier	Pas dossier
	Exceptionnelle		
TOTAL		3 500,00€	3 000,00€

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du vote des subventions au titre de l'année 2023 par vote à main levée :

Nombre de votants : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 10

Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le vote des subventions au titre de l'année 2023 est adoptée à l'unanimité (10 voix pour).

7/ Questions diverses

- Une information est apportée par Monsieur Patrice ROMEUF concernant une nouvelle procédure pour cette année, dans le cadre du recrutement des jeunes en chantiers éducatifs. L'obligation d'inscription des jeunes sur la plateforme de l'inclusion (PASS IAE).

Ce service facilite la mise en relation des personnes les plus éloignées de l'emploi avec les employeurs solidaires et les accompagnants (orienteurs et prescripteurs habilités). Il offre aux utilisateurs un outil mutualisé pour simplifier les procédures, fluidifier les parcours d'insertion entre professionnels et renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes.

Il est précisé que le CCAS est habilité à saisir le PASS IAE, une réunion de coordination aura lieu courant avril avec Main d'œuvre à Disposition pour la mise en place de cette procédure.

Même si +90% des jeunes retenus sur Montbrison sont scolaires, l'Etat oblige l'inscription de tous les jeunes retenus en chantiers éducatifs sur cette plateforme de l'inclusion.

◆◆◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

RAPPEL : Prochaines réunions du Conseil d'Administration le 26/06/2023 à 18h00 à la Maison des permanences.

La Vice-Présidente du CCAS,
Martine GRIVILLERS



